

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Forderung nach einer Revision des Fernmeldegesetzes 2008

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Forderung nach einer Revision des Fernmeldegesetzes 2008, 2008*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 04.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Verkehr und Kommunikation	1
Post und Telekommunikation	1

Abkürzungsverzeichnis

FMG	Fernmeldegesetz
ComCom	Eidgenössische Kommunikationskommission
WEKO	Wettbewerbskommission

LTC	Loi sur les télécommunications
ComCom	Commission fédérale de la communication
COMCO	Commission de la concurrence

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Post und Telekommunikation

ANDERES
DATUM: 29.08.2008
NICOLAS FREYMOND

À la fin de l'été, la Commission de la concurrence (ComCo), le surveillant des prix et la Commission de la communication (ComCom) ont demandé au Conseil fédéral d'élaborer une **révision de la loi sur les télécommunications (LTC)**, de telle sorte que la ComCom soit habilitée à contrôler d'office les prix d'interconnexion et d'accès au réseau, et non plus sur demande d'un fournisseur. Les trois organes jugent ce renforcement de la régulation nécessaire pour garantir une concurrence efficace. En effet, il vise à empêcher les fournisseurs de s'entendre sur des prix surfaits, tout en permettant de procéder à des corrections tarifaires rapides et transparentes. Formellement, la modification proposée de la LTC consiste à supprimer le principe dit de la « primauté des négociations », selon lequel la ComCom ne peut intervenir dans la fixation des prix qu'à la condition que les fournisseurs aient préalablement négocié pendant trois mois et déposé une demande en ce sens auprès de la commission. Les trois organes estiment impératif d'éliminer un dispositif légitimant pareillement la collusion.¹

1) Presse du 29.8.08.